



HAL
open science

Nature et rôle des aménagements établis sur la Butte Saint-Antoine dans le dispositif portuaire de Forum Iulii (Fréjus, Var)

Lucien Rivet

► To cite this version:

Lucien Rivet. Nature et rôle des aménagements établis sur la Butte Saint-Antoine dans le dispositif portuaire de Forum Iulii (Fréjus, Var). Marie-Bridgette Carre; Pierre Exoffon. Les ports dans l'espace méditerranéen antique. Fréjus et les ports maritimes [actes du 12e Colloque historique de Fréjus, 16-17 novembre 2018], 30, Presses Universitaires de Provence, pp.137-158, 2021, Archéologies méditerranéennes. BiAMA, 9791032003480. halshs-03513999

HAL Id: halshs-03513999

<https://shs.hal.science/halshs-03513999>

Submitted on 3 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nature et rôle des aménagements établis sur la Butte Saint-Antoine dans le dispositif portuaire de *Forum Iulii* (Fréjus, Var)

Lucien Rivet

À la mémoire de Christian Goudineau

Résumé

Sur la Butte Saint-Antoine, les recherches de terrain mettent en évidence une occupation de l'époque tardo-républicaine sous la forme d'habitations et de rues formant l'embryon d'un noyau urbain dans un carroyage orthonormé ; le mobilier permet de le dater de la fin -45/début -44 et de désigner une population dans la mouvance de l'armée. Vers -27/-25, une partie de ce quartier est détruite pour faire place à d'autres constructions, aux caractéristiques modestes et également irriguées par des rues. Depuis l'origine et jusque dans les années -20, seule la Butte Saint-Antoine paraît faire l'objet d'une occupation humaine organisée à l'inverse du reste de l'assiette d'une ville encore en devenir.

Une troisième phase est marquée par l'érection d'un vaste bâtiment, d'un seul tenant, couvrant la plus grande partie de la surface du site à la suite de travaux d'envergure consistant à entourer de tous côtés la butte rocheuse d'une enceinte et à transformer le relief en une vaste esplanade par l'apport de volumineux remblais. L'édifice est conçu selon un plan très symétrique où les cours sont surdimensionnées. Compte tenu de l'emplacement privilégié du site qui, entre autres, surplombe le port, le terrain ne peut avoir été investi qu'avec l'aval du pouvoir central, ce que confirme l'existence d'une enceinte qui ne peut découler que d'une décision impériale ; c'est un centre de pouvoir – un prétoire – et sa fonction doit être dédiée à l'administration du port, à sa gestion et à son contrôle. La date de cette construction est précisément appréciée grâce à la collecte et à l'étude d'une importante quantité de mobilier : les travaux débutent vers -15 et le bâtiment pourrait être achevé vers -13 ou -12.

Mots clés : fondation césarienne, habitat tardo-républicain, habitat augustéen précoce, développement urbain, prétoire, enceinte, port

Abstract

The nature and role of developments on the Butte Saint-Antoine within the port complex of *Forum Iulii*

Onsite exploration of the Butte Saint-Antoine has revealed traces of occupation from the Late Republican Period in the form of housing and streets displaying the beginnings of an urban core in a regular grid pattern. The archaeological material dates the site to the end of 45–beginning of 44 BC, and identifies the population as connected to the army. Around 27–25 BC a part of this district was destroyed to make way for other buildings of modest character, also serviced by a network of streets. From the outset and until the 20s BC, only the Butte Saint-Antoine appears to have experienced organised human occupation, unlike the remaining area of the future town.

A third phase featured the erection of a huge building covering the majority of the surface of the site in the wake of large-scale works that involved surrounding the rocky outcrop on all sides with an enclosure and transforming the contours into a vast esplanade through the addition of masses of backfill. The building was designed along a thoroughly symmetrical plan with oversized courtyards. Given the prime location of the site overlooking the port, the land could not have been developed without permission from central authority, a fact confirmed by the existence of a defensive wall, which could only have sprung from an imperial decision. This was a centre of power – a *praetorium* – and its function was devoted to the administration, management and control of the port. The date of this construction has been precisely estimated thanks to the gathering and study of a large amount of archaeological material: work began around 15 BC and the building would have been completed around 13 to 12 BC.

Keywords: Caesarean foundation, Late Republican housing, Early Augustan housing, urban development, *praetorium*, wall, port

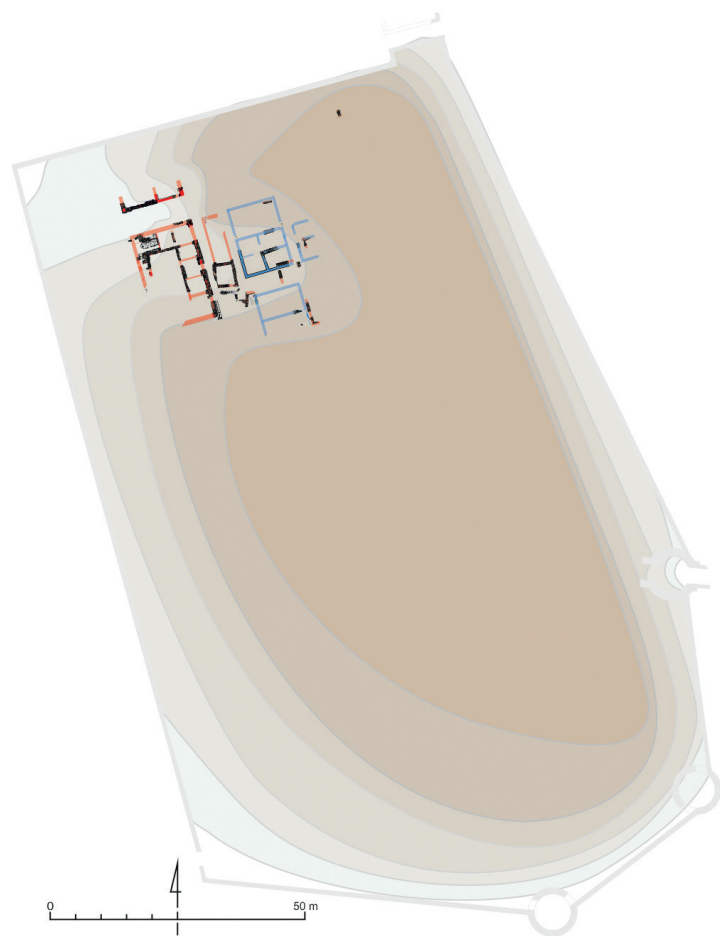


Fig. 1 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Vestiges des deux états d'époques tardo-républicaine et augustéenne précoce dans le relief restitué du site (relevés et dessins S. Roucole et S. Saulnier).



Fig. 2 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Entre des fondations du bâtiment d'époque augustéenne, la façade de l'habitation B2. Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet, 2012).

L'assise prévue pour développer la ville romaine est, globalement, un relief qui s'incline vers la mer à l'extrémité duquel est une sorte de colline qui rompt la ligne de rivage et ressemble à un petit promontoire, la Butte Saint-Antoine, à une altitude de 9/10 m environ.

Au moment de la fondation de Fréjus, vraisemblablement à la fin de l'année -45 ou au tout début de -44, le site de la Butte Saint-Antoine est libre de toute occupation, ou quasi¹.

Pour l'époque romaine, les recherches archéologiques de ces dernières années sur la Butte Saint-Antoine (entre 2008 et 2017)² conduisent à identifier trois occupations successives, les deux premières n'étant actuellement documentées que sur une petite portion du site, environ 450 m², c'est-à-dire moins de 5 % effectivement fouillés jusqu'à la base de la stratigraphie de cette période (fig. 1) ; ceci est dû, en particulier, à la difficulté à atteindre ces vestiges conservés entre 2 et 5 m de profondeur³.

Autre point commun à ces deux occupations anciennes, l'une de l'époque tardo-républicaine et l'autre de l'époque augustéenne précoce ; leurs ruines subsistent parce qu'elles ont été établies dans un creux du relief qui les a mises à l'abri des terrassements dévastateurs postérieurs, en particulier de ceux consécutifs du troisième et dernier état de l'occupation, daté de l'époque médio-augustéenne (fig. 2) ; mais, de par l'implantation dense des profondes fondations du bâtiment de ce troisième état, leur état de conservation est toutefois assez médiocre, souvent réduit à des portions de murs et de sols.

1. Les occupations romaines sur la Butte Saint-Antoine

1.1 Les premiers aménagements

Les toutes premières constructions romaines sont illustrées par deux types de bâtiments, les uns en contrehaut des autres (fig. 3).

En terrasse supérieure, à l'est, une dentelle de segments de murs en pierres liées à la terre emprisonne une vaste

aire ouverte. Les maigres restes de murs et de sols dessinent des constructions dont les plans ouvrent largement à de oiseuses supputations quant à leurs périmètres (A1, A2, A3...) ; ces vestiges, qui présentent l'originalité de maisons posées sur du sable (fig. 4), n'en sont pas moins les plus anciennes installations parfaitement datées ayant été bâties sur le site.

En zone basse, à l'ouest, le plan d'une maison est en grande partie reconnu, qui consiste en des pièces contiguës ouvrant sur une cour (B1). Les murs sont aussi en pierres liées à la terre et recouverts d'un simple enduit de chaux ; les aménagements intérieurs des salles sont majoritairement très simples, avec des sols en terre battue. Y dérogent deux espaces.

L'un, au nord-ouest, avec un sol en béton de tuileau enserré dans des murs revêtus d'un enduit rouge, hydraulique. Est associé à cette salle un dispositif pour chauffer de l'eau mais on est dans l'impossibilité de déterminer la fonction de cet espace restreint subdivisé en trois : installation de bains ou agencement artisanal ?

L'autre salle, au sud-est, dispose d'un sol en béton de chaux blanche dans lequel sont insérées de petites pierres alignées, de couleur grise et bleue. De toute évidence et malgré sa faible ampleur, cette pièce est une des plus luxueuses de la maison avec des murs revêtus de peintures se rapportant au 2^e style pompéien (fig. 5) et utilisant un pigment de valeur, le rouge cinabre ; ce style est en vogue, en Transalpine, entre les années -80/-70 et -30/-20. Cependant, deux autres petits lots de fragments de peinture retrouvés en situation erratique dans les terres de destruction de cette habitation et offrant des compositions différentes ainsi que l'utilisation d'autres pigments de couleurs suggèrent que les murs d'une ou deux autres salles étaient également ainsi décorés, peut-être dans l'aile sud de la maison, non reconnue.

Constatation. Du point de vue topographique, ces aménagements transcrivent une volonté d'organisation raisonnée de l'espace, dans un système d'implantation plus ou moins orthonormé, et le plan des maisons reproduit également des modèles romains de l'époque tardo-républicaine. Il faut toutefois souligner qu'il s'agit d'entités isolées les unes des autres, longées par des rues, et non de plusieurs habitations regroupées dans des îlots. Les directions des constructions relèvent du réseau A, celui qui enracinera celles du quartier sud de la ville.

Caractéristiques. Dans le mobilier récolté immédiatement sous les aménagements de la zone haute, ou en rapport avec eux, quelques objets archéologiques renvoient à une présence militaire qu'il faut supposer dans un campement temporaire établi tout à côté et dont les poubelles sont transportées sur le chantier en cours consistant à ériger ces premières

1 Sur les conditions et la date de fondation de *Forum Iulii*, on se reportera à Rivet *et al.* 2000, 46-48 qui rassemble les sources et la bibliographie sur le sujet.

2 Après celles de Paul-Albert Février en 1955 (Février 1956) puis en 1973-76 (Février 1976 et Rivet *et al.* 2000, 279-282 et 289-290).

3 L'exploitation des données de fouilles de ces campagnes est encore en cours en vue d'une publication exhaustive ; des variations marginales par rapport au contenu de la présente contribution seront susceptibles d'intervenir.



Fig. 3 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Plan des vestiges découverts et restitués de l'état 1 (vers -45/-44) (DAO S. Saulnier).



Fig. 4 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Exemples de murs en blocs liés à la terre posés sur du sable (clichés L. Rivet, 2014 et 2015).

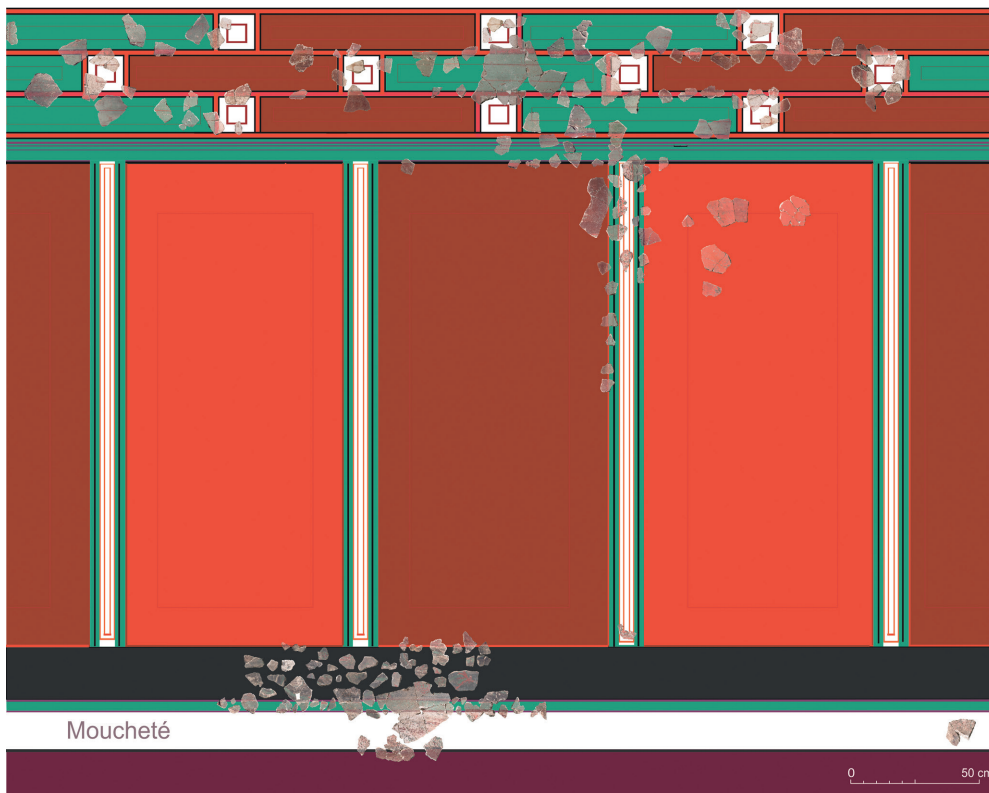
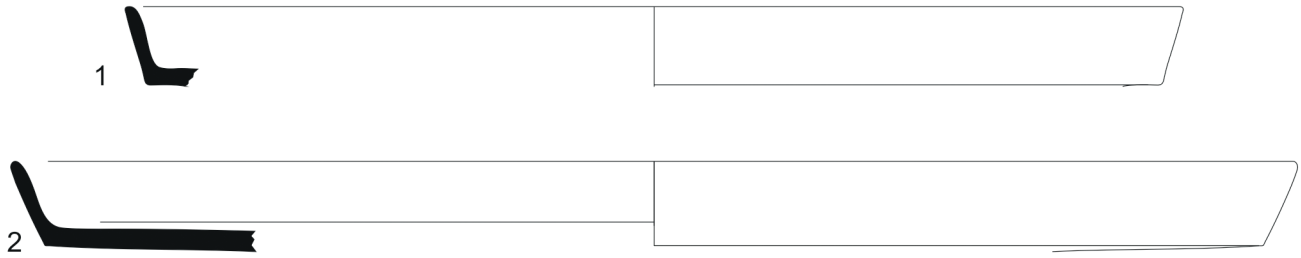
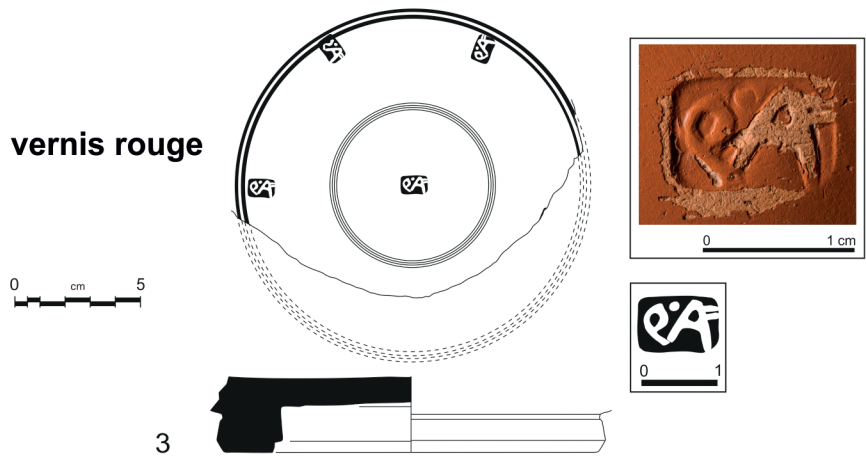


Fig. 5 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Restitution du décor peint d'un des murs de l'habitation B1 (DAO F. Monier et S. Saulnier, 2012).

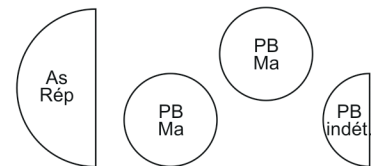
TSI vernis noir



TSI vernis rouge



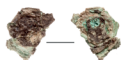
Monnaies



Armement



4



5



6

Fibules



7

8

Écriture

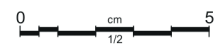


9

Clous de caligae (12 ex.)



10



Militaria

Fig. 6 - Fréjus, Butte Saint-Antoine. Sélection de mobiliers datant la mise en place de l'état 1 (DAO L. Rivet et S. Saulnier).

constructions (**fig. 6**) : une petite boucle correspondant à une attache de cuirasse, une plaque de ceinturon (ou *cingulum*), une applique de harnais en forme de bouton circulaire et une douzaine de clous de *caligae* ; au titre des marqueurs secondaires ont aussi été recueillis un stile (l'écriture étant surtout l'apanage des élites politiques et militaires de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre) et des fragments de fibules de types indéterminés.

Chronologie. Ces bâtiments, et particulièrement ceux de l'est, sont parfaitement bien datés par l'abondant mobilier archéologique associé à leurs déploiements, même si quelques barrières chronologiques erronées doivent être catégoriquement bousculées ; en deux mots, la datation est basée sur la présence de plats de sigillées italiques (deux à vernis noir et un à vernis rouge), cette classe de céramique apparaissant au moins à partir de -48, comme différentes recherches le démontrent désormais (Pedroni 1995, Rivet 2014 et 2016), et non vers -40 comme le propagent les catalogues des écoles anglo-saxonnes.

Ainsi, il convient d'estimer que cette première occupation construite sur les lieux, parallèlement à un campement provisoire utile à l'exécution de ce chantier de construction, intervient très probablement à l'époque qui coïncide avec ce que rapportent, de façon indirecte, les sources littéraires relatant la fondation de Fréjus, soit à la fin de l'année -45, soit au tout début de -44, du vivant de César (Suétone, *Tib.*, 4).

Un résultat à nuancer. Les données archéologiques attachées à la grande maison de l'ouest – tout autant d'ailleurs qu'à la portion de bâtiment entrevue au nord (B2) – procurent un bouquet de données parmi lequel aucun argument ne plaide pour être véritablement assuré qu'elle appartient à ce premier état de construction plutôt qu'au suivant : pour une option ancienne, que nous privilégions, l'absence du moindre segment de mur et/ou portion de sol conservés au-dessous de ses sols ainsi que le fait qu'elle est en grande partie directement construite sur du sable, comme c'est le cas pour les constructions découvertes plus à l'est, sur la terrasse supérieure.

1.2 Les aménagements suivants

Dans une deuxième phase, ces habitations B1 et B2 établies à l'ouest, sur la terrasse inférieure, resteraient en l'état.

En revanche, les petits bâtiments installés à l'est sont radicalement dérasés, le terrain nivelé et légèrement rehaussé pour l'érection de nouvelles constructions, toujours conçues avec des murs en blocs liés à l'argile et des sols en terre battue (**fig. 7**). Ce sont des entités de forme quadrangulaire séparées les unes des autres par des rues établies selon une

direction nord-nord-ouest/sud-sud-est au milieu desquelles sont implantés des égouts dans leur dernier état (**fig. 8**). Ces maisons semblent être d'ampleur modeste mais les vestiges que révèlent les fouilles ne permettent pas de reconnaître l'intégralité de leur périmètre ; dans ces conditions, l'alternative est la suivante : ou le bâtiment le moins mal reconnu, C4, se réduit à 3 ou 4 pièces (environ 10 m x 8 m, soit une surface de 80 m² hors œuvre, un peu plus de 50 m² habitable déduction faite de l'emprise des murs), avec ou sans une petite cour, avec un autre bâtiment accolé, au nord, de dimensions légèrement moindres (environ 10 m x 6 m) ; ou cet ensemble de pièces est la portion méridionale d'un bâtiment qui se développe vers le nord (environ 10 m x 14 m soit 140 m² hors œuvre) jusqu'à la rive du prolongement supposé de la rue attestée à l'ouest, R2.

Toute tentative de restitution pour les autres segments de murs figurant alentour (ensembles C5, C6...) est trop hasardeuse.

Caractéristiques. Dans les niveaux de constructions et dans les différentes superpositions de sols des maisons et des rues (**fig. 9**), les clous de *caligae* se multiplient, de même que les fibules, et on trouve à nouveau deux appliques de harnais, un stile et trois boîtes à sceaux, autant de marqueurs secondaires d'une présence militaire.

Chronologie. La datation pour l'implantation de ces nouvelles constructions (**fig. 10**) repose sur les vaisselles en sigillées (formes et estampilles) et sur les gobelets de type Aco (15 exemplaires) et des coupes de type Sarius (8 ex.), deux catégories de vaisselles fines dont la chronologie reste floue⁴ mais que nous supposons connaître un début de commercialisation un peu avant l'année -30.

En définitive, la mise en place de cet état, autour de -27/-25, interviendrait donc à peine une vingtaine d'années après les aménagements du premier état, avec une durée d'occupation très réduite, moins d'une décennie, puisque ces installations sont à leur tour détruites, autour de -15, pour faire place à un projet d'envergure qui, compte tenu de ce bref laps de temps, semble avoir été décidé rapidement.

⁴ L'ancrage chronologique est procuré, tout spécialement, par les résultats de la fouille du camp militaire du Petrisberg, près de Trèves, dont l'occupation est datée des années -30/-28 (révolte des Trévires), où quelques fragments de gobelets fabriqués dans la succursale lyonnaise des maisons-mères établies dans la vallée du Pô, ont été mis au jour (Löhr 2018, 137) : les données convergent pour envisager une date du début de production pour les ateliers italiens quelques années avant -30.



Fig. 7 - Fréjus, Butte Saint-Antoine. Plan des vestiges découverts et restitués de l'état 2 (vers -30/-25) (DAO S. Saulnier).



Fig. 8 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Revêtement de tessons d’amphores du dernier niveau de circulation de la rue R5 au milieu de laquelle est aménagé un égout (cliché L. Rivet, 2015).

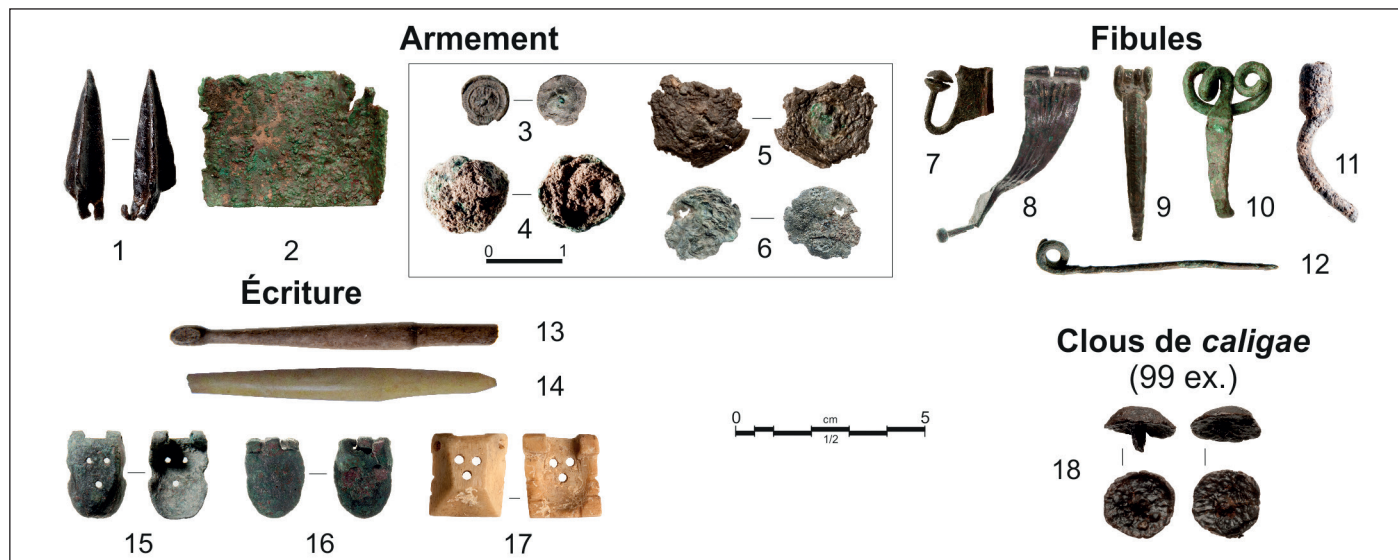
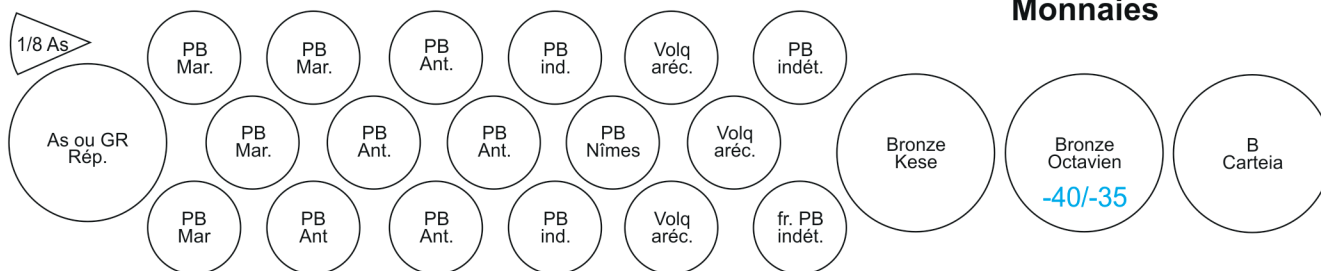


Fig. 9 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. *Militaria* issus des niveaux de l'état 2 (clichés S. Saulnier, DAO L. Rivet).

Monnaies



TSI

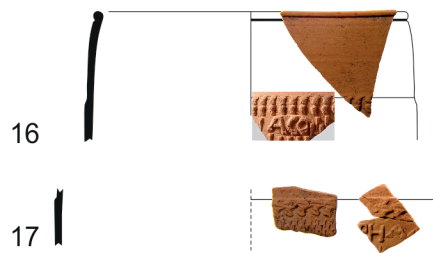
produites
à partir de -45



produites
à partir de -35/-30



non cataloguées



Type Aco



Type Sarius



Fig. 10 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Sélection de mobiliers datant la mise en place de l'état 2 (DAO L. Rivet et S. Saulnier).

1.3 Un grand bâtiment entouré d'une enceinte

À l'est comme à l'ouest, tous ces bâtiments sont abattus et des travaux importants sont entrepris, on pourrait même dire des travaux d'une ampleur considérable en comparaison de ceux liés aux installations antérieures (Rivet 2015). Tout autour de la butte, une puissante enceinte est édiflée, dotée de quelques tours (**fig. 11**) ; en même temps, à l'intérieur de ce périmètre de 1,6 ha, les fondations d'un grand bâtiment sont élaborées tandis que de forts volumes de terres sont apportés pour constituer une esplanade en parallèle à un probable arasement des crêtes rocheuses de la colline ; l'épaisseur de ce remblaiement peut atteindre, en certains endroits, plus de 5 m.

De forme rectangulaire, le bâtiment a une largeur de 72,30 m (galerie-façade orientale comprise) et une longueur d'environ 130 m (non comprise une éventuelle galerie méridionale) ; en regard de la tour-phare, des excroissances : au-sud-est, à l'emplacement de la chapelle Saint-Antoine, attestée au XV^e siècle et actuellement en ruine, on s'autorise à envisager un ensemble thermal, nullement reconnu. La surface du monument serait de l'ordre de 10 000 m². Des espaces longs et étroits désignent qu'il existe au moins un étage, sinon deux ; des espaces végétalisés sont probablement à restituer à l'est et au sud.

L'organisation de l'édifice principal est rigoureusement basée sur la symétrie.

Dans la partie nord, deux blocs représentant des appartements sont séparés par un grand atrium de type toscan d'une surface appréciable, 330 m².

Dans la zone centrale, une grande cour (990 m² avec les portiques) bordée par des pièces de différentes ampleurs et, à l'est, une entrée monumentale.

Enfin, tout au sud, des aménagements du même type autour d'une cour encore plus vaste (plus de 2400 m²).

Chronologie. Le bâtiment ne conservant que ses fondations et de rares portions de sols, on dispose, à partir du mobilier archéologique particulièrement abondant issu des remblais sur lesquels il s'appuie (plus de 78 000 fragments de céramiques), d'une datation fiable pour ces travaux d'infrastructure : ils seraient en cours, voire achevés vers -15. Cette chronologie de -15 repose, entre autres, sur les monnaies et sur les sigillées italiques qui ne présentent aucune forme du Service II ; c'est un faciès particulièrement précieux car il est antérieur à ceux des plus anciens camps du *limes* que sont Dangstetten (-15 et -9/-8 avec 1,20 % de service II), Rödgen (-10 et -8/-7 avec 17 % de service II), Nimègue (-12 à -10) ou Oberaden (-11 à -8/7).

Si l'archéologie permet ainsi de dater précisément la fin des travaux en fondation autour de -15, il faut envisager que le bâtiment pourrait être achevé vers -13 ou -12 ; on comprend que cette évaluation de courte durée dépend des moyens et forces investis en terme financier et en main-d'œuvre mais aussi en fonction de l'urgence ou non de la mise en fonction de l'édifice. Et que, en tant qu'hypothèses, ces datations restent donc discutables, à la marge.

Caractéristiques. L'ampleur du chantier est telle qu'il est légitime d'envisager la participation de l'armée (**fig. 12**), autant pour la conception de l'ouvrage (architectes, géomètres, arpenteurs, ingénieurs, techniciens ... on dirait aujourd'hui le Génie) que pour sa réalisation en assurant l'accompagnement des manœuvres des différentes équipes spécialisées ; cette implication de l'armée est confortée par la récolte de *militaria* perdus dans les terres liées aux travaux mais dont certains sont probablement résiduels (pointe de flèche, pointes de trait, talon de lance, clous de *caligae*, stiles, boîtes à sceaux, spatule à cire, fibules).

Constataion. Dans l'Antiquité, le site est enfermé sur lui-même avec une enceinte (**fig. 13**) érigée à 3 m seulement d'au moins deux des façades de l'édifice. On comprend le lien étroit qui est consubstantiel entre ceux qui travaillent à l'intérieur de celui-ci et ceux qui occupent les chemins de ronde établis de plain-pied (**fig. 14**), au même niveau que les sols du rez-de-chaussée.

Question. Elle consiste à identifier ce bâtiment, en l'absence de la moindre plaque dédicatoire, et à envisager s'il a, ou non, un rapport avec le port.

En fait, pour ces aménagements de la Butte Saint-Antoine, le suspense est illusoire car la réponse tient en une succession de constatations et d'évidences.

Le bâtiment et l'enceinte participent d'un seul et unique projet et cette enceinte est bien antérieure à celle de la ville.

Ainsi donc, le bâtiment n'est pas une *villa* car il est intégralement entouré d'une enceinte et, malgré l'enceinte, il n'est pas une installation militaire car son plan ressemble à celui d'une *villa* ou d'une *domus*.

Le site apparaît « fermé » sur lui-même car il n'est accessible, depuis la ville, que par une entrée ouverte dans l'enceinte, au nord-est, et il ne fait pas de doute qu'il y a là un point de contrôle pour accéder à l'esplanade et au bâtiment ; si l'on veut bien laisser de côté la poterne sud-ouest, dont la position en fait un étroit passage de service (2,45 m), seule la baie ouverte dans la « tour-phare », à l'est (3 m), constitue un autre passage, primordial car, sauf erreur, il est le seul qui permet de gagner le quai méridional du port. En effet, sans

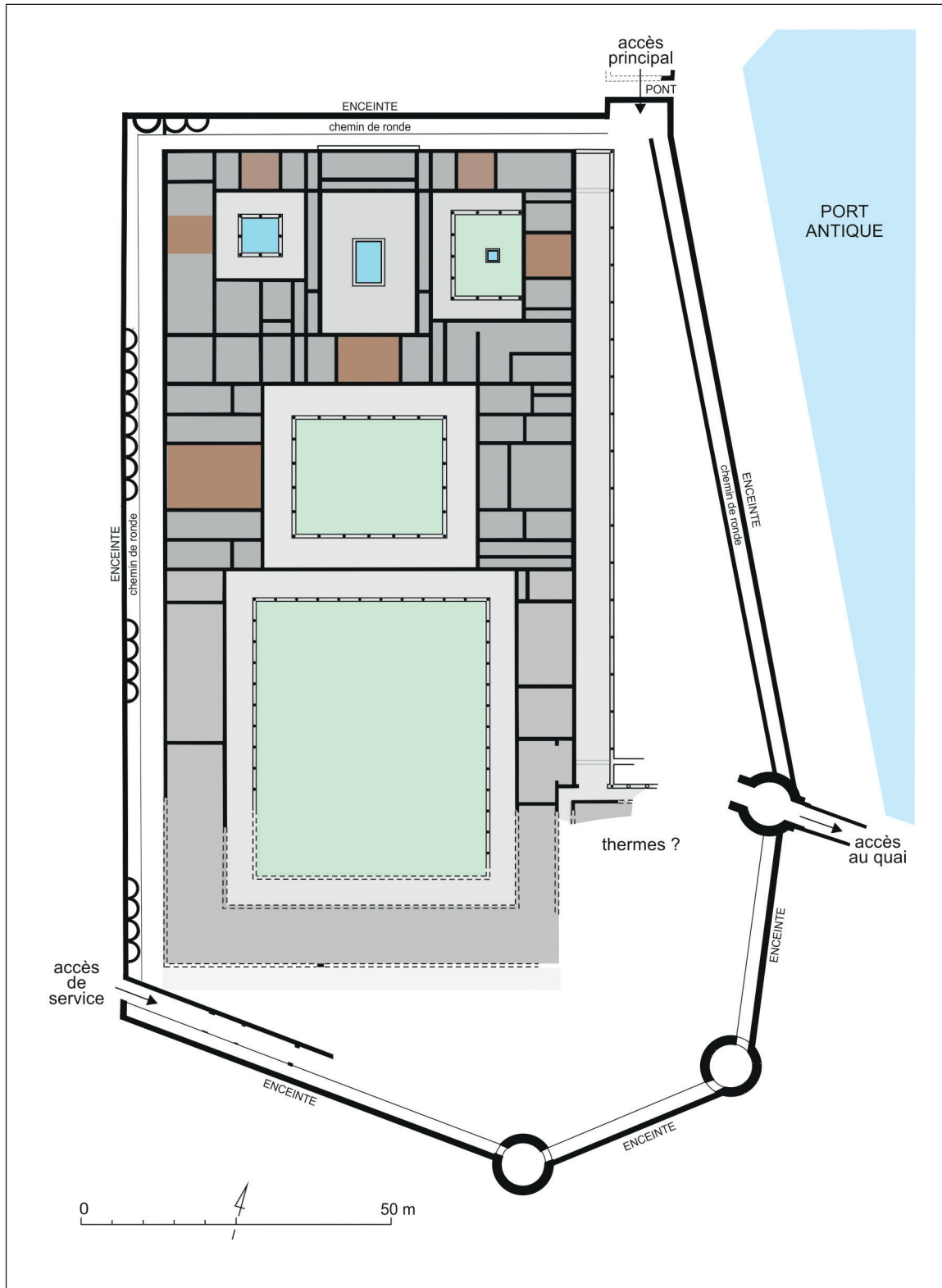


Fig. 11 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Plan du prétoire d'époque augustéenne (DAO S. Saulnier, 2019).

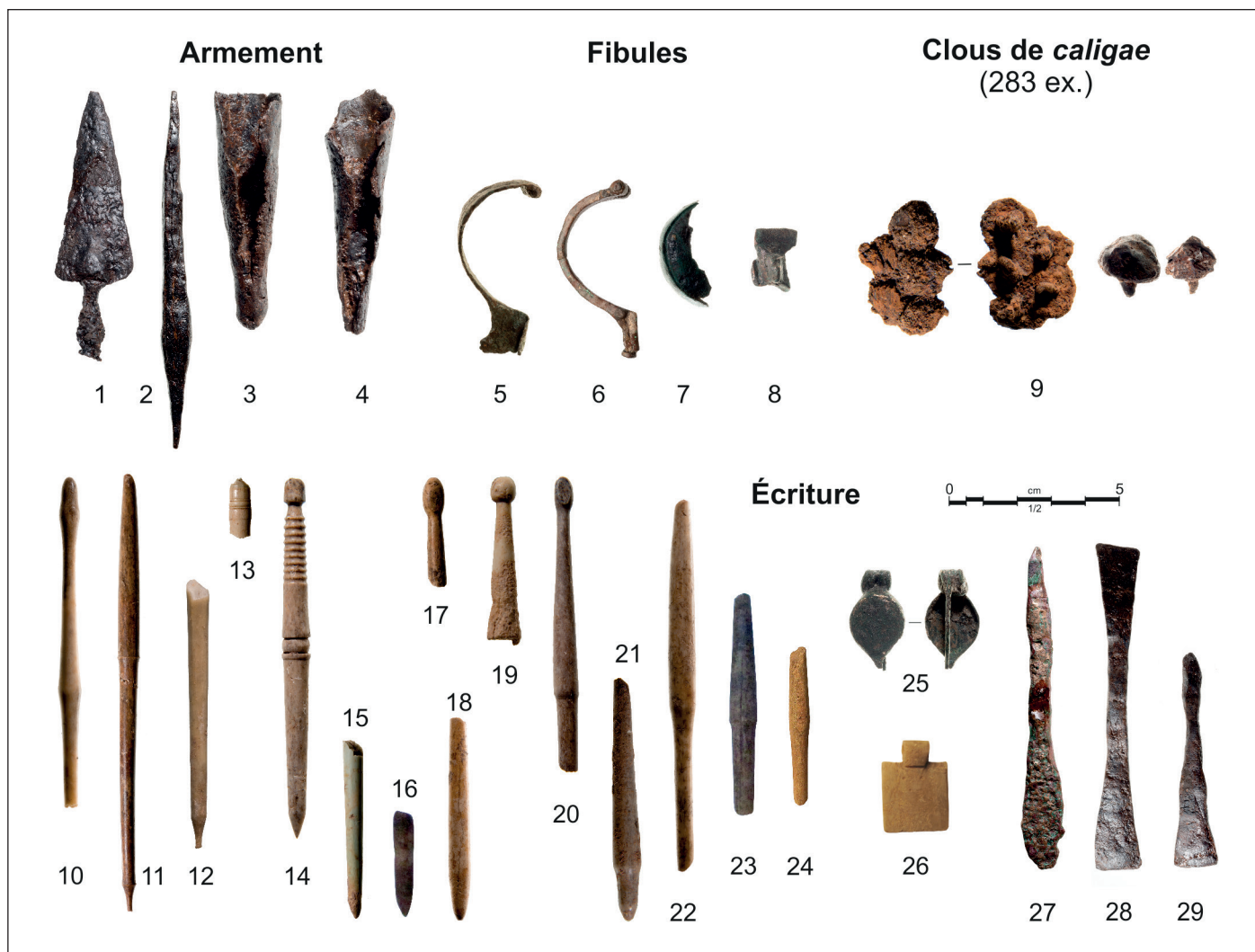


Fig. 12 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. *Militaria* issus des niveaux de destruction de l'état 2 et des remblais de l'état 3 (clichés S. Saulnier, DAO L. Rivet).

argument archéologique, il est permis de postuler que ce quai, ou ce môle (d'après les « rivageologues »), est contemporain des aménagements de l'édifice et de son enceinte. À moins de démontrer qu'il existe un passage en libre circulation au pied de la courtine orientale de la Butte, il ne serait donc possible de se rendre sur ce flanc du port qu'en traversant une partie de l'esplanade, le bâtiment constituant, entre autres, un poste de contrôle pour qui voulait, venant de la ville, accéder au secteur méridional du plan d'eau ; on peut proposer le terme de verrou.

Cette organisation architecturale et tactique suffit à reconnaître dans les installations établies sur la Butte Saint-Antoine un complexe résidentiel et administratif, hérité du concept et de l'architecture monarchique des palais hellénistiques. Avec son enceinte spécifique, c'est un dispositif relevant de l'administration impériale qui correspond à un prétoire – pivot du système de gouvernement romain – et,

comme il jouxte le port, on peut utiliser un terme actuel, celui de « préfecture maritime ». Son rôle serait, dans une sévère ambiance protectrice, d'organiser l'économie du port, de contrôler son accès, de percevoir des taxes, etc. C'est la résidence d'un préfet et son implantation découle d'une décision politique.

La position isolée et repliée sur un éperon rocheux est exceptionnelle et stratégique en même temps que muraille, tours et bâtiment procurent une scénographie qui impressionne ; elle voit tout et est vue de tous. La perspective qui s'offre du site embrasse l'ensemble maritime du golfe de Fréjus jusqu'à l'embouchure de l'Argens et donc jusqu'au Camp de la Flotte (Goudineau, Brentchaloff 2009).

Question chronologie, il est malaisé d'apprécier sur quelle durée s'est prolongée, à travers ce monument, l'activité de cette fonction directement liée au port.



Fig. 13 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Parement intérieur de la courtine nord (cliché L. Rivet, 2011).



1.4 Conclusions

Pour la Butte Saint-Antoine, les recherches effectuées sur le terrain ces dernières années procurent donc diverses précisions mais le taux de réponses est faible par rapport au foisonnement des interrogations qui subsistent ; de futures recherches s'appliqueront à y répondre tout autant qu'à réévaluer les actuels résultats, voire à les remettre en cause. En effet, comment se convaincre que l'embryon aggloméré de maisons et de rues mis au jour et daté des années -45/-44 correspond au *Forum Iulii* mentionné par Cicéron en -43 (*Ad Fam.*, X, 15, 17 et 34) ? Des maisons construites puis habitées par des vétérans démobilisés après les guerres d'Espagne (Appien, *Les guerres civiles à Rome*, II, 43, 47) ? Hors ce site, que procurent les données de terrain dans la future zone urbanisée toute proche, au nord de la Butte Saint-Antoine qui s'affiche comme un promontoire isolé ? Faut-il envisager, après sa fondation théorique, une laborieuse émergence et un lent développement de la ville ? Quel espace est disponible et aménagé pour un port maritime, et à partir de quand ?

Sachant toutefois qu'il y a ce qu'on semble comprendre aujourd'hui, ce que demain on appréciera mieux ... alors qu'il subsistera toujours le champ des interrogations que l'on ne sait même pas envisager.

Fig. 14 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Chemin de ronde et parapet de la courtine orientale découvert en 1955 et nettoyé en 1976 (cliché P.-A. Février).

2. La Butte Saint-Antoine, la ville et le port

À partir de ce condensé des résultats obtenus sur la Butte Saint-Antoine et des trois paliers chronologiques déterminés, on peut ouvrir à l'Histoire et élargir, à grands traits, aux problématiques urbaine et portuaire.

2.1 La situation en -45

1. Décision étant prise de fonder un « forum » en cet endroit, se pose au moins une première question.

Le site de Fréjus a-t-il été judicieusement choisi (rappelons que les Grecs de Marseille n'y ont inscrit aucune implantation) ? Car il faut préciser que les populations locales, les *Oxubii*, passent pour être turbulentes (Barruol 1975, 167-168). Du point de vue topographique, la réponse est ambiguë si on réfère à l'idéologie vitruvienne (*De Architectura*, 5, 12) propagée dans les années -30/-20, c'est-à-dire sensiblement après la date qui nous intéresse.

D'une part et pour rappel, cette citation dans les propos de l'architecte : « Les ports naturellement bien disposés, comportant des caps ou promontoires s'avancent dans la mer et formant, en raison de leur configuration naturelle, un espace intérieur au tracé incurvé ou angulaire, offrent à l'évidence les plus grandes possibilités fonctionnelles ». On comprend que c'est en partie le cas pour Fréjus avec les positions « naturelles » de la Butte Saint-Antoine et de la Plate-Forme, qui s'imposent comme deux petits promontoires de part et d'autre d'une cambrure du littoral rocheux, mais on est là, avec la mise en place de ces deux entités qui nécessitent des travaux d'envergure pour qu'elles deviennent dominantes et stratégiques, plus de 30 ans après la date de fondation césarienne.

Mais Vitruve déconseille la présence d'une embouchure de fleuve : « s'il ne coule en cet endroit aucune rivière ... », ce type de situation ayant pour conséquence de générer des ensablements littoraux ; c'est aussi, fatalement, le cas du site choisi dans l'Antiquité pour implanter la ville, et tout spécialement son port, à peu de distance de l'Argens qui génère ces importantes dérives alluvionnaires qui, rapidement estime-t-on – peut-être dès le changement d'ère –, rendront le port difficile à maintenir opérationnel (Excoffon, Bonnet 2016, 350) ...

L'emplacement choisi pour implanter Fréjus et, surtout, pour doter la ville d'un port, ne serait donc pas des plus judicieux.

2. Deuxième type de questions. Pourquoi, sur la totalité de la surface de Fréjus antique, ne repère-t-on aucun vestige de

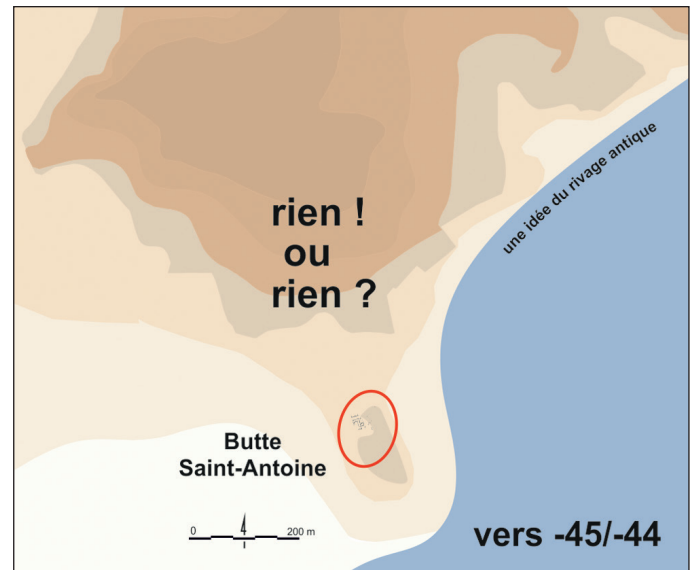


Fig. 15 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. L'habitat tardo-républicain de l'état 1 par rapport à l'emprise de la ville en devenir (DAO L. Rivet et S. Saulnier).

cette haute époque ou, disons, au sens large, de la période comprise entre -45/-44 et -30/-25 (fig. 15) ? Pourquoi, sur la Butte Saint-Antoine, des installations aussi modestes que sont ces unités d'habitation mises en évidence, même si d'autres développements construits existent sûrement vers le sud et vers l'est du site ? Ce qui est venu au jour représente une sorte d'embryon de noyau urbain aggloméré. Dans ces conditions, peut-on envisager qu'un port aménagé existe déjà ? La réponse est évidente : à coup sûr, non. Comment pourrait-on le concevoir alors que les premiers quartiers de la ville ne connaissent encore pas la moindre urbanisation ? Parlons d'un éventuel mouillage, peut-être abrité dans le fond d'une baie ouverte entre les deux pointes rocheuses de la Butte Saint-Antoine et de la Plate-Forme⁵.

Pour étonnant que cela puisse paraître, Fréjus serait donc fondée sans que cet acte soit apparemment suivi d'un effet spectaculaire sur le terrain. On est loin de l'image véhiculée depuis longtemps d'une ville romaine qui, dès ses origines et comme par enchantement, connaîtrait un développement d'ampleur de son urbanisme et de son enceinte au sud de laquelle un vaste bassin portuaire grouillerait d'activité.

Apportons un éclairage sur un tel phénomène de « non développement » qui se rencontre par ailleurs dans les provinces romaines.

5 En laissant de côté la baie de l'Argens et ses abords immédiats où des indices ponctuels d'aménagements en bord de plage, peut-être liés à la stabilisation de la ligne de rivage et datés vers le milieu du I^{er} s. av. J.-C., ont été mis en évidence sur le site de Villa Romana (Excoffon 2011, 41).

Deux exemples viennent de Suisse où la qualité des recherches de terrain est exemplaire depuis des décennies.

On prendra le cas de Nyon dont la fondation se place imprécisément entre -50 et -44 et citons Caroline Brunetti (2005, 59) : « Jusqu'à récemment on observait un décalage chronologique entre la date de fondation de la colonie de Nyon et l'absence de vestiges archéologiques remontant à cette époque. ... Or, grâce aux découvertes récentes ... nous disposons désormais de plusieurs dizaines d'objets, essentiellement de la céramique, dont les plus anciens remontent aux origines de la colonie. Toutefois les vestiges associés sont peu significatifs. Il s'agit de trous de poteaux et exceptionnellement de foyers et de sablières, qui ne permettent pas de restituer le plan d'un bâtiment ... ». Et Matthieu Poux (2005, 18) de porter un regard lucide sur ces résultats : « ...les vestiges liés à une première colonie césarienne se font toujours attendre aux termes de nombreuses campagnes de fouille ».

Le cas d'Augst, près de Bâle, dispose d'une date de fondation précise par Munatius Plancus, en -44/-43, et conduit à souligner les lignes éloquentes de Stefanie Martin-Kilcher (2005, 53) : « On n'y a jamais trouvé de couches ou de structures antérieures aux années 20-10 avant J.-C. Et parmi les milliers d'objets, les types caractéristiques de la génération de César et Plancus font défaut, qu'il s'agisse de monnaies, de fibules, de la céramique ou des amphores ». Et à nouveaux les mots de Matthieu Poux (2005, 16) : « ... l'acte de fondation officiel de la colonie, proclamée sous César, n'a pas immédiatement été suivi d'effet, du fait de sa mort prématurée et de la longue période de guerres civiles qu'elle a engendrée. À une première fondation « sur le papier » aurait succédé, bien des années plus tard, la réalisation sur le terrain d'un projet demeuré en friche pendant deux générations ».

Mais, à l'inverse d'Augst ou de Nyon, les seules fouilles sur la Butte Saint-Antoine livrent des constructions pérennes, des centaines d'objets, céramiques et autres, dont une forte proportion est d'origine italique et qui font écho à la date de fondation de -45/-44.

Tout comme pour Nyon et Augst, entre leurs fondations césariennes et le début ou le milieu de l'époque augustéenne, la future assise de Fréjus est un désert à la lueur des résultats archéologiques obtenus ces 50 dernières années. Ce manque de niveaux anciens dans le périmètre de la future cité semble une fatalité mais ne reflète peut-être pas la réalité. Pour des situations archéologiques analogues, Christian Goudineau (2005, 179-181) invoque la nécessité de continuer à chercher et à trouver, comme ce fut le cas, par exemple, à Lyon où, dans le clos du Verbe Incarné, des niveaux sont rapportables à cette période, de même que sur l'éperon de Fourvière avec des bribes de maisons en terre et en bois organisées en îlots sur quelques centaines de mètres carrés (site dit

du « Sanctuaire de Cybèle », Desbat 2012, 65 ; Desbat, Poux 2018, 24).

Dans cette optique, les cas de Nyon et d'Augst seraient trompeurs dans la mesure où la découverte de véritables quartiers urbanisés se fait encore attendre pour les époques qui suivent immédiatement leurs fondations. Hormis la Butte Saint-Antoine, Fréjus se trouverait dans le même cas ... Qu'on me permette de relater une expérience, celle relative aux fouilles ouvertes au nord-est de la cathédrale comme celles sous la place Formigé. Le manque de temps, le manque de moyens et l'épuisement des énergies, en fin de chantier, nous ont clairement contraints à ne pas poursuivre en profondeur autant qu'il eut fallu, jusqu'à la base de la stratigraphie, sans compter que la date pour libérer les terrains était dépassée. C'est une erreur car le potentiel de découvertes de niveaux précoces était réel.

Alors, pour Fréjus, sommes-nous dans le cas d'un développement urbain différé⁶ ou dans celui d'une succession d'infortunes en termes de résultats archéologiques⁷ ? Il semblerait que la première option soit à privilégier car au moins un autre facteur est à considérer. La fondation de Fréjus se faisant *ex nihilo*, il est certain qu'il n'existe pas, sur place, les élites aptes à s'investir dans le développement en vue d'intégrer une « romanisation » dont elles tireraient bénéfice. Ce faisant, il n'y avait peut-être aucune urgence à étendre une véritable ville, sans d'ailleurs pouvoir préciser la moindre raison pour donner crédit à cette supposition. Dans ce cas d'une fondation réduite à une forme élémentaire qu'est Fréjus, limitée à la seule Butte Saint-Antoine, l'appréciation de Camille Jullian (1886, 12) vaut d'être rappelée : « Ce n'était point une cité à l'origine : elle ne formait pas une commune, elle n'avait pas de *res publica* ; c'était une bourgade, un marché,

6 D'autres cas sont répertoriés pour la période augustéenne : voir par exemple la livraison de Gallia (2015) : *La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue* où l'analyse du développement des projets urbanistiques des capitales de cités laisse entrevoir un rythme saccadé, avec des accélérations témoignant sans aucun doute de situations de négociations dans lesquelles les programmes développés à l'échelon local ont répondu à une volonté pressante du pouvoir.

7 Deux précisions toutefois. Ne pas rencontrer d'aménagements précoces, pour des raisons diverses, y compris à cause de leur éventuelle éradication par des occupations postérieures, ne peut faire disparaître des mobiliers résiduels qui ne semblent pourtant pas apparaître dans les collections archéologiques. D'autre part, et c'est une particularité de Fréjus, le terrain naturel est souvent constitué d'argile détritique rouge violacée ; or, ces terres ont fréquemment été utilisées, à l'époque romaine, pour combler, niveler, surhausser, parfois sur une épaisseur importante (par ex. 0,80 m dans certains secteurs au Clos de la Tour). Lorsque la fouille atteint ces niveaux, stériles et déplacés, avec ces argiles qui retrouvent une forte compacité, et alors qu'elles peuvent masquer des vestiges, la recherche est généralement considérée comme terminée. Je ne considère pas que ce phénomène se produise fréquemment ni qu'il n'échappe à l'attention des fouilleurs.

un centre de ravitaillement pour les troupes qui circulaient entre la Gaule et l'Italie ».

Dans ces conditions et en fonction des données actuellement disponibles, l'habitat qui couvre tout ou partie de la Butte Saint-Antoine aurait donc constitué un point d'ancrage de Rome en attente d'une amplification urbaine. Un dispositif aussi réduit s'inscrirait *a minima* dans l'idéologie de César qui, après le siège et la capitulation de Marseille et au lendemain de Munda (17 mars 45), décide de profondément réorganiser l'Espagne et la Gaule du Sud en créant « un réseau de villes et de centres secondaires (Goudineau 2006, 730 ; Goudineau, Brentchaloff 2009, 578) » ; pour ce faire, il mandate *Tiberius Nero* qui fut chargé d'y déduire des colonies (Suétone, *Tib.*, 4). Une fois les aigles plantées sur une parcelle de terre, la suite viendrait en son temps.

2.2 La situation après -30

Pour les années -27/-25, le nouveau quartier aggloméré sur la Butte Saint-Antoine traduit un habitat mieux structuré mais toujours avec des volumes éclaircis, éloignés les uns des autres. Ailleurs dans l'emprise de la (future) ville (fig. 16), les découvertes de vestiges de cette époque sont uniquement présumées en quelques rares points, leur chronologie reposant sur des bases chétives car peu de mobilier archéologique garantit leur attribution à cette phase ; ils pourraient tout aussi bien correspondre aux années -20. Ces vestiges sont trop partiels en tout cas pour envisager une réelle urbanisation, du moins en apparence.

Or, si elle était accréditée, cette réalité ne manquerait pas d'ébranler la raison.

1. D'abord, en effet, comment l'arrivée des navires saisis à Actium aux lendemains de -31 (qui viennent mouiller à Fréjus *valido cum remige*, Tacite, *Ann.*, IV, 5, 1) entre-t-elle en résonance avec les données de terrain ? C'est suite à cet événement que Fréjus devient une base navale⁸, le *Naustathmon* de Strabon (*Géographie*, 1, 9). Est-il sérieux d'envisager que ces vaisseaux, dont certains de fort tonnage, mouillent dans un port désormais aménagé contre la ville ? D'une ville dont nous ne saisissons pratiquement pas la consistance ?

On a déjà plusieurs fois écrit, depuis près de 20 ans, qu'on préférerait voir stationner les navires d'Actium dans l'estuaire de l'Argens, c'est-à-dire au long du camp de la Flotte, plutôt qu'à l'est, près de la ville. Un camp de la Flotte qui,

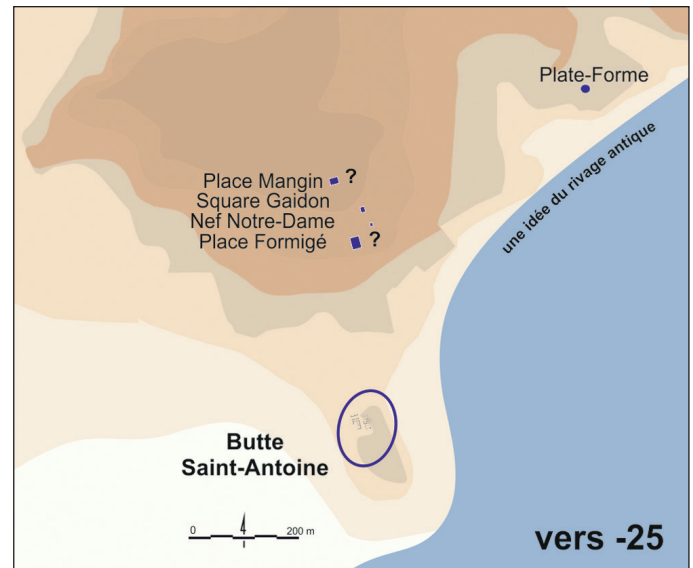


Fig. 16 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. L'habitat augustéen précoce de l'état 2 par rapport à l'emprise de la ville où seuls quelques points pourraient se rapporter à cette période (DAO L. Rivet et S. Saulnier).

dira-t-on, n'est pas attesté, non plus, pour cette époque, les niveaux antérieurs au changement d'ère, s'ils ont existé, étant noyés dans le sommet de la nappe phréatique (Goudineau, Brentchaloff 2009, 56-57) ; affaire à suivre, lorsque les fouilles pourront être approfondies selon des solutions techniques appropriées. À peu de distance, la fouille du site Villa Romana a mis en évidence, pour le dernier tiers du I^{er} s. av. J.-C., un jardin établi sur un haut de plage qui est considéré comme la limite sud de ce camp (Excoffon 2011, 63) ; en outre, plusieurs fragments de bordés d'un navire de très fort tonnage (Fréjus-Villeneuve 3), long de 30 à 40 m et construit avec des bois abattus au II^e s. av. J.-C., ont été retrouvés sur ce site (Boetto, Greck, Guibal 2011, 217-218) en remploi dans le cuvelage d'un bassin aménagé à la fin du II^e s. apr. J.-C. : ces bois pourraient fort bien être des reliques d'un de ces navires. Ces découvertes sont des indices qui conforteraient l'idée d'un mouillage d'ampleur qui ne serait pas celui qui serait, à l'est, contre la ville⁹ ... ou son fantôme.

2. Ensuite, entre les années -29 et -27 (à une date imprécise, dans ce créneau) intervient une déduction coloniale (Plinie, *NH*, III, 5, 31-16 ; Gascou, Janon 1985, 18-19 ; Christol 2015) qui consiste en un apport de populations – les vétérans

8 On suppose que cette flotte participe au contrôle de la côte, en direction de la Cisalpine, et qu'elle sert de base logistique lors des opérations de pacification des Alpes, achevée en -14 (Dion Cassius, *LIV*, 24, 1-3).

9 Où les résultats des carottages effectués dans l'emprise du bassin portuaire antique montrent un milieu marin ouvert (avec une plage en fond de baie) précédant l'installation du port pour une période débutant vers -30 ; le quai et son puissant mur-parapet qui démarre de la tour-phare au sud de la Butte Saint-Antoine aurait eu pour but de protéger le bassin des houles et des tempêtes, jouant le rôle de brise-lames (Bonny et al. 2011, 711).

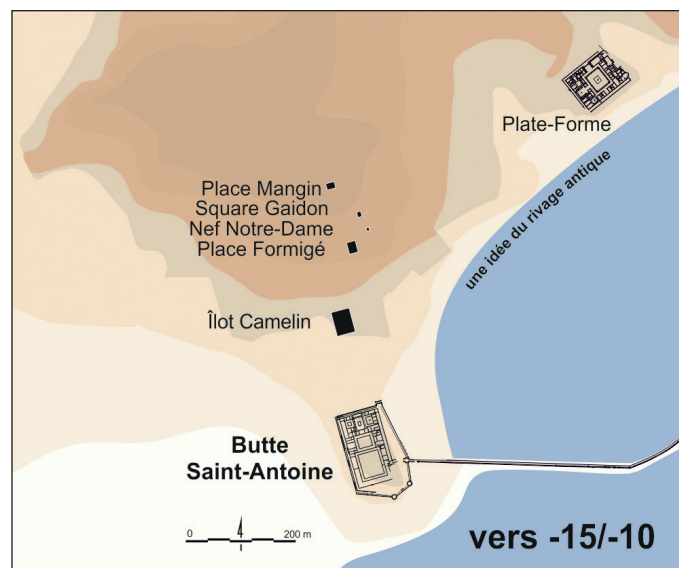


Fig. 17 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Le prétoire de l'état 3 et son insertion dans le paysage urbain (DAO L. Rivet et S. Saulnier).



Fig. 18 – Fréjus, Butte Saint-Antoine. Les prétoires de la Butte Saint-Antoine et de la Plate-Forme ainsi que l'emplacement du camp de la Flotte en fonction d'une ligne de rivage qui reste en cours d'étude (DAO L. Rivet et S. Saulnier).

de la VIII^e légion –, en principe conséquent¹⁰. Question : où sont les habitats de ces colons dans la ville ? Où sont les rues, les places et les monuments publics qui définissent la ville, juridiquement ? Où sont les maisons et les lieux de travail qui répondent à des habitants ? Dans l'Antiquité, les réaménagements urbains font rarement disparaître toutes traces des occupations antérieures. Comme déjà dit, ils pourraient exister, il faut les trouver.

2.3 La situation autour de -15/-12

Vers -15, la situation s'éclaircit quelque peu.

1. Avec l'érection d'un vaste bâtiment ceinturé d'une enceinte, sur la Butte Saint-Antoine, la fonction de prétoire attribuée à ce dispositif ne devrait pas souffrir du moindre doute.

Même si elles ne désignent pas la Butte Saint-Antoine (fig. 17), deux inscriptions relatives à Fréjus témoignent de la fonction d'un préfet de la Flotte :

- d'abord avec une inscription funéraire découverte anciennement à Fréjus et connue par une copie (de J. Antelmi), certes datée du II^e s. et qui fait référence à un *praefectus classis* (Gascou, Janon 1985, 49-50, n° 14) ;

- ensuite par une inscription découverte à Arles, et passablement oubliée des publications relatives à Fréjus : le cursus du personnage honoré mentionne, à la fin de sa carrière équestre, le titre de *praefectus nauium*. Pour Ségolène Demougin (1992, 80-81), à la suite de Pflaum (1978, 196), cette expression singulière, alors que l'on s'attendrait à *praefectus classis*, a peut-être été employée pour désigner le commandant des navires basés à *Forum Iulii*, après Actium, qui formeraient l'embryon de la Flotte devant y être stationnée. Ainsi, cet officier aurait reçu pour mission de commander cette nouvelle *classis* et sa carrière pourrait être datée des premières années du règne d'Auguste, datation corroborée par l'absence du nom des unités où il passa (voir aussi Benoît 1953, 109-110 = AE, 1954, 104, cf. AE, 1952, 109 ; Reddé 1986, 171-172 ; Christol 1996, 307-312 ; Rothé, Heijmans 2008, 361).

Ce préfet, fils de Titius, de la tribu Teretina, a pu prendre ses fonctions du temps de l'arrivée des navires d'Actium, et un de ses successeurs occuper le prétoire de la Butte ; on ne connaît que la dernière lettre du nom de ce chevalier, un [---]O ; l'hypothèse a plusieurs fois été lancée d'un T. Iulius.

2. Maintenant, il faut ouvrir à une confrontation avec le bâtiment de la Plate-Forme établi à l'extrémité orientale de la future ville romaine et qui résulte également de

lourds travaux de remblaiements pour constituer une vaste esplanade. On reconnaît dans son plan, à l'est d'une grande cour, un ensemble de pièces formant un appartement avec des thermes, les autres ailes offrant des salles de différentes ampleurs d'affectation publiques et/ou privées. Comme sur la Butte, l'ensemble est également solidaire d'une enceinte, sur deux côtés, mais il est possible que cette dernière soit de construction plus récente.

Les seules fouilles stratigraphiques engagées sur ce site l'ont été par Paul-Albert Février entre 1960 et 1962 qui conclut à une datation de la construction autour des années -10 (Février 1976, 27), c'est-à-dire à une date plus ou moins contemporaine de celle du prétoire de la Butte Saint-Antoine. Cependant, la confiance n'excluant pas le doute (Lénine), il serait utile de procéder à de nouvelles recherches ayant pour objectif une confirmation de cette chronologie.

Sans entrer dans les détails de l'argumentation, on peut remarquer que la Plate-Forme n'a pas la même valeur défensive que la Butte Saint-Antoine ; peut-être s'agit-il également, comme l'envisageait Paul-Albert, d'une implantation de l'administration impériale, mais sans présence militaire manifeste, offrant plutôt le cadre à une résidence pour les gouverneurs de la province. La Plate-Forme a une position moins avantageuse pour embrasser le golfe et surtout entretenir un lien avec le camp de la Flotte (fig. 18). Il n'empêche que sa position, surplombant la baie à l'opposé de la Butte Saint-Antoine, en fait également un site bien choisi pour participer à une surveillance du plan d'eau inscrit en fond de baie. Que la construction des deux monuments intervienne au même moment contribue à valider cette observation et à envisager que les aménagements du port ont pris ou prennent alors quelque consistance.

En guise de conclusion, la réinterprétation d'une histoire traditionnelle

Les trois dates majeures que sont -45, -27/-25 et -15/-12, établies à partir des données acquises à partir des fouilles de la Butte Saint-Antoine, procurent donc un éclairage complémentaire en direction de la ville et du port. Ces trois paliers, on l'a vu, ne trouvent pas d'écho sur le terrain archéologique en dehors de la Butte, hormis peut-être le troisième palier chronologique ; mais tous vont dans le sens d'un lent développement de la colonie.

Pour l'histoire de Fréjus et de son émergence, au cours de ses premières décennies, on utilise à satiété deux faits bien connus : l'arrivée des navires d'Actium et une déduction coloniale qui intervient peu après, la source préférée de ces

10 Peut-être en lien avec le séjour d'Auguste en -27 en Narbonnaise.

épisodes étant Pline l'Ancien (HN, III, 4, 35) qui communique la titulature sous une forme très développée : *Forum Iulii Octavianorum colonia, quae Pacensis appellatur et Classica*. Les études de Gascou (1982) puis de Gascou-Janon (1985) concluent, y compris avec prudence, que les qualificatifs *Pacensis* et *Classica* ont été attribués pratiquement en même temps, à l'époque triumvirale, le premier terme en commémoration de la paix après Actium, donc au lendemain de -31, et le second pour l'arrivée à *Forum Iulii* des navires de la flotte pris à cette occasion, entre -29 et -27. De ces réalités, les historiens et les archéologues en déduisent que ces dates représentent des épisodes historiques majeurs et qu'elles marquent également le véritable développement de la ville.

Or, on a vu que, sur l'emprise de cette (future) ville, comme pour le port, rien de tel ne semble encore apparaître sur le terrain, du point de vue archéologique, avant ces années -30/-25.

Intervient désormais une étude plus récente, brillante et novatrice. M. Christol (2015) s'étonne de la différence dans les formules qui sont parvenues pour la titulature de la ville : Pomponius Mela (*Chorographie*, II, 76-77), qui écrit dans les années 30, utilise *Forum Iulii Octavianorum colonia*, et Pline le Naturaliste, qui écrit à l'époque de Vespasien, *Forum Iulii Octavianorum colonia, quae Pacensis appellatur et Classica*. Pour M. Christol¹¹, cette dissimilitude est troublante et masque une signification, celle rapportée par Pline étant, en outre, largement plus développée que celles qu'il décrit pour les autres colonies romaines méridionales (sept en tout à son époque). Le raisonnement part de l'idée que Pline, comme Pomponius Mela, « reprend vraisemblablement des documents officiels » (Christol 2015, 535 - 536), « une liste » de la *formula provinciae* (Christol 1994, 51-52 et 58), constituée en -27 durant le séjour d'Auguste à Narbonne¹². Mais Pline, au moment où il rédige, utiliserait une liste mise à jour et complétée peu à peu, chronologiquement, en fonction des évolutions marquantes des cités de Narbonnaise. La titulature de Fréjus comporterait donc des adjonctions – qui échappent chez Mela, qui sont exhaustives chez Pline –, ces adjonctions traduisant des apports successifs de populations militaires : « il faut envisager, à un moment donné, une installation plus massive ou bien suffisamment significative pour justifier l'octroi par l'autorité politique d'un nouveau titre qui venait augmenter la titulature de la cité, et donner le sentiment que son histoire allait se dérouler dans un cadre nouveau, plus riche que par le passé » (Christol 2015, 545). L'auteur soutient que *Pacensis* pourrait être consécutif de la

pacification des Alpes maritimes en -14 (Dion Cassius, LIV, 24, 1-3 ; *ibid.*, 546) suivie par l'inauguration de l'*Ara Pacis* en -9 ; or, durant cette période « se produisirent ...de nombreuses installations de vétérans, mais à présent dans les provinces et non dans l'Italie » (*ibid.*, 546), ce qui correspondrait à une réalité pour Fréjus.

Quant au terme « *Classica* », il pourrait être encore plus tardif et renvoyer au rôle de Fréjus dans le dispositif des Flottes et des ports une fois la pacification des Alpes maritimes achevée en -14, voire même peut-être bien après, sous le règne de Vespasien, une fois la dynastie flavienne établie et la paix revenue au sein de l'Empire.

M. Christol renforce son raisonnement en s'appuyant sur le nombre d'épithètes relatives à des militaires et à des vétérans attestés sur le territoire de la cité (suite à l'étude de Keppie 1995), un nombre « remarquable » qui est nettement supérieur à celui qui est connu dans d'autres cités et dont la particularité est, en outre, que ces personnages sont issus d'une grande diversité d'unités (outre la *Leg. VIIIa*, fondatrice, ils sont nombreux de la *Leg. XXIa*, les autres dispersés dans les *Leg. IIIa*, *IXa* et *XIXa*), si bien qu'il considère que les « autorités » auraient encouragé Fréjus à susciter « le retour de ses ressortissants » (*ibid.*, 543) dispersés dans différentes légions, et ce en particulier durant toute l'époque augustéenne. Par voie de conséquence, la plupart de ces anciens, revenant au pays, sont inscrits – comme récompense à leurs retours ? – comme citoyens romains dans la tribu des *Aniensis* dont relève Fréjus.

Il s'ensuit que « ... l'histoire de cette colonie ne se serait pas achevée lors de la fondation, qu'elle aurait été une construction progressive et qu'elle aurait comporté d'autres étapes que l'installation des légionnaires ... » (*ibid.*, 538).

Cette démonstration accrédite l'option d'une ville qui met au moins deux générations pour commencer à prendre un certain essor. En fait – et je fais là un écart –, le premier lotissement de type colonial (petites maisons de plans identiques alignées sur des parcelles d'égales surfaces) actuellement attesté par les fouilles est celui du Clos de la Tour, daté de l'époque de Tibère.

Dans cette optique, les données de terrain entreraient mieux en résonance avec les sources textuelles et épigraphiques. Ouvrant ainsi à l'idée d'un échec de l'essor urbain durant au moins les trois premières décennies qui suivent la fondation ; on ne prend guère de risque en considérant qu'il en va de même pour des équipements portuaires d'envergure, même si port et ville peuvent être considérés comme deux programmes distincts : il est parfaitement admissible d'imaginer un port convenablement aménagé contre une ville encore embryonnaire.

11 Je ne reprends ici que les grandes lignes de cette étude qui procure, en fonction du niveau de lecture que l'on adopte, un foisonnement de potentialités en termes de questionnements.

12 Et date à laquelle le prince couvre de son pouvoir la Narbonnaise, ancienne Transalpine, avant qu'elle ne devienne province publique en -22.

Références bibliographiques

- Barruol 1975** : G. Barruol, *Les Peuples préromains du sud-est de la Gaule : étude de géographie historique*, Paris, E. de Boccard, (Revue archéologique de Narbonnaise, suppl. 1), 1975, 408 p.
- Benoît 1953** : F. Benoît, Informations archéologiques, *Gallia*, 11, 1953, 109-110.
- Boetto, Greck, Guibal 2011** : G. Boetto, S. Greck, F. Guibal, Les vestiges de navires antiques : études architecturale et dendrochronologique, in : P. Excoffon (dir.) *Ville et campagne de Fréjus romaine. La fouille préventive de « Villa Romana »*, Editions Errance/Centre Camille Jullian, Paris/Aix-en-Provence, (BIAMA, 8), 2011, 203-218.
- Bonny et al. 2011** : G. Bony, C. Morhange, H. Bruneton, P. Carnonel, C. Gébara, 2000 ans de colmatage du port antique de Fréjus (*Forum Iulii*), France : une double métamorphose littorale, *Comptes Rendus Geosciences*, 343, 2011, 701-715.
- Brunetti 2005** : C. Brunetti, *Noviodunum ou la Colonia Iuliia Equestris*, in : Desbat 2005, 57-59.
- Christol 1994** : M. Christol, Pline l'Ancien et la formule de la province de Narbonnaise, in : S. Demougín (ed.), *La mémoire perdue. À la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 45-63.
- Christol 1996** : M. Christol, Notes d'épigraphie, *CCG*, 7, 1996, 307-318.
- Christol 2015** : M. Christol, Pacensis : les noms de la cité de Fréjus et l'histoire coloniale sous Auguste, *MEFRA* [En ligne], 127-2 | 2015, mis en ligne le 06 octobre 2015, consulté le 13 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mefra/2839> ; DOI : 10.4000/mefra.2839.
- Demougín 1992** : S. Demougín, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens*, Rome, École française de Rome, (Coll. de l'École Française de Rome, 153), 1992.
- Desbat 2005** : A. Desbat (dir.), *Lugdunum, naissance d'une capitale*, Catalogue d'exposition, Gollion, Infolio éditions, 2005, 181 p.
- Desbat 2012** : A. Desbat, Lyon, *Lugdunum*. Les contextes précoces des fouilles du « sanctuaire de Cybèle », in : P. Barral, S. Fichtl, *Regards sur la chronologie de la fin de l'Âge du Fer (III^e-I^{er} siècle avant notre ère) en Gaule non méditerranéenne. Actes de la table ronde tenue à Bibracte « Chronologie de la fin de l'Âge du Fer (III^e-I^{er} siècle avant notre ère) dans l'est de la France et les régions voisines »* Glux-en-Glenne, 15-17 octobre 2007, Glux-en-Glenne, (Bibracte ; 22), 2012, 69-54 – dossier numérique : www.bibracte.fr.
- Desbat, Poux 2018** : A. Desbat, M. Poux, De la *Lugdunum* gauloise à la colonie de *Plancus* : l'apport des fouilles récentes, in : F. Bérard, M. Poux (dir.), *Lugdunum et ses campagnes : actualité de la recherche*, Actes de la Commission des antiquités régionales du XVII^e congrès international de l'Association Guillaume Budé, Lyon, 26-29 août 2013, Drémil Lafage, éditions Mergoïl, 2018, 13-42.
- Excoffon 2011** : P. Excoffon (dir.), *Ville et campagne de Fréjus romaine. La fouille préventive de « Villa Romana »*, Paris/Aix-en-Provence, Editions Errance/Centre Camille Jullian, (BIAMA, 8), 2011, 306 p.
- Excoffon, Devillers 2006** : P. Excoffon, B. Devillers, avec la coll. de S. Bonnet et L. Bouby, Nouvelles données sur la position du littoral antique de Fréjus. Le diagnostic archéologique du "théâtre d'agglomération" (Fréjus, Var), *Archéo-Sciences, Revue d'Archéométrie*, 30, 2006, 205-221.
- Excoffon, Bonnet 2016** : P. Excoffon (P.), S. Bonnet et coll., Restitution de la morphologie littorale et aménagements portuaires à *Forum Iulii*, in : C. Sanchez, M.-P. Jézégou (dir.), *Les ports dans l'espace méditerranéen antique. Narbonne et les systèmes portuaires fluvio-lagunaires*, Montpellier-Lattes, Éd. de l'Association de la Revue archéologique de Narbonnaise, 2016 (RAN, Suppl. 44), 339-352.
- Février 1956** : P.-A. Février, Fouilles à la citadelle méridionale de *Forum Iulii* (Fréjus, Var) en 1955, *Gallia*, XIV, 1, 1956, 35-56.
- Février 1976** : P.-A. Février, Récents travaux archéologiques effectués à Fréjus (Var), *BSAF*, 1976, 26-27.
- Gascou 1982** : J. Gascou, Quand la colonie de Fréjus fut-elle fondée ? *Latomus*, 41, 1982, 132-145.
- Gascou, Janon 1985** : J. Gascou, M. Janon, *Inscriptions Latines de Narbonnaise : Fréjus*, Paris, CNRS Éditions, (XLIV^e suppl. à Gallia), 1985, 380 p.
- Goudineau 2005** : C. Goudineau, Postface, in : Desbat 2005, 179-182.
- Goudineau 2006** : C. Goudineau, Cours d'Antiquités Nationales (2005-2006) [https://www.college-de-france.fr/media/christian-goudineau/UPL17363_cgoudineaucours0506.pdf].
- Goudineau, Brentchaloff 2009** : C. Goudineau, D. Brentchaloff, *Le camp de la Flotte d'Agrippa à Fréjus – Les fouilles du quartier de Villeneuve*, Paris, Errance, 2009, 591 p.
- Jullian 1886** : C. Jullian, *Fréjus romain*, Paris, E. Leroux, 1886.
- Keppie 1995** : L. Keppie, Soldiers and Veterans at the Colony of *Forum Iulii* (Fréjus), in : Y. Le Bohec (éd.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire (Actes du Congrès de Lyon, 15-18 septembre 1994)*, Paris, De Boccard, 1995, I, 367-372.
- Löhr 2018** : R. Löhr, Les installations militaires tardo-républicaines sur le Petrisberg à Trèves, in : M. Reddé (dir.), *L'armée romaine en Gaule à l'époque républicaine. Nouveaux témoignages archéologiques*, Glux-en-Glenne, Bibracte, 2018 (Bibracte ; 28), 135-152.
- Martin-Kilcher 2005** : S. Martin-Kilcher, *Raurica*, colonie jumelle de *Lugdunum*, in : Desbat 2005, 51-56.
- Pedroni 1995** : L. Pedroni, Riflessioni sulla nascita dell'aretina, *Ostraka*, IV, n.1, 1995, 195-204.
- Pflaum 1978** : H. G. Pflaum, *Les fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, Éd. du CNRS, (XXX^e suppl. à Gallia), 1978.
- Poux 2005** : M. Poux, *Plancus* à Lyon, dans Desbat 2005, 7-28.
- Reddé 1986** : M. Reddé, *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Rome, École française de Rome, (BEFAR, 260), 1986, 737 p.
- Rivet et al. 2000** : L. Rivet, D. Brentchaloff, S. Roucole, S. Saulnier, *Atlas topographique des villes de Gaule méridionale, II, Fréjus*, Montpellier, éd. de l'Association de la Revue archéologique de Narbonnaise, (RAN, Suppl. 32), 2000, 512 p.
- Rivet 2014** : L. Rivet, Q. Afranius et l'invention de la sigillée italique d'Arezzo : à propos d'une estampille découverte à Fréjus (Var), *SFECAG, Actes du Congrès de Chartres*, Marseille, SFECAG, 2014, 857-864.
- Rivet 2015** : L. Rivet, Une préfecture d'époque romaine à Fréjus (Var), in : C. Batigne, S. Lemaître (éds.), *Abécédaire pour un archéologue lyonnais, Mélanges offerts à Armand Desbat*, Autun, Éd. Mergoïl, 2015, (Archéologie et Histoire romaine 31), 177-181.

Lucien Rivet

Rivet 2016 : Rivet (L.), S.PE(), pionnier de la sigillée italique, *SFECAG, Actes du Congrès d'Autun*, Marseille, SFECAG, 2016, 705-710.

Rothé, Heijmans 2008 : M.-P. Rothé, M. Heijmans, *Arles, Crau, Camargue*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, (*Carte archéologique de la Gaule* ; 13/5), 2008, 906 p.